



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 19
 Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-61
 Conseil Municipal du 26 Juin 2024

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. HIBON-MINET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – P. ORMECHE donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER – P. ORMECHE – K. PERROIS – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. DELIMOGEES – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : W. BOURGEAU

Tarification 2024/2025 – Cantine et accueil périscolaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation et notamment en son article R53-52, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D'appliquer les tarifs de cantines et d'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2024 comme suit :

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Tranche	Quotient familial	Tarifs 2024/2025	
		Castelnoviens	Non Castelnoviens
1	De 0 € à 599 €	0,50 €	0,50 €
2	De 600 € à 999 €	1,00 €	1,00 €
3	De 1 000 € à 1 399 €	2,05 €	3,90 €
4	De 1 400 € et +	2,95 €	3,90 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

TARIFICATION DES REPAS ET DES GARDERIES

Services	Désignations	Tarifs 2024/2025
Cantine	Adultes	4,80 €
Cantine	Agents	1,60 €
Garderie	Garderie du matin	1,15 €
Garderie	Garderie du soir : première heure jusqu'à 17h30	1,15 €
Garderie	Garderie du soir : à partir de 17h30 jusqu'à la fermeture	1,15 €
Garderie	Retard inférieur à 30 minutes	9,35 €
Garderie	Retard supérieur à 30 minutes	18,70 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE